

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi 24 novembre 2023, à 17 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Maison de PAYS sous la présidence de Monsieur Ughetto René, Maire

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 12

Absents 3

Procurations 1

Présents : Ughetto René, Richard ALZAS, Yves TESTUT, Evelyne ALAUZEN, Geneviève BRUGUIER, Maurice DUCROS, Christophe DUGOUL, Laetitia MERCIER, Pascale THEVENIN, Sophie TOCINO, Isabelle PANSIER, Camille GOBERT

Absents : Dominick CANDAELE, Olivier BRUGUIER, Vincent ALAUZEN,

Procurations : Olivier BRUGUIER à Richard ALZAS

Secrétaire de séance : Pascale THEVENIN

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice. Le quorum est atteint, au nombre de 12 conseillers (es) municipaux présents.

Procès-verbal de la séance précédente .

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2023 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération n° DEL 23 05 01

Demande subvention pour l'aménagement intérieur d'un bâtiment multifonctions de ses abords et d'un city stade.

Le Maire, Monsieur Ughetto René, présente le projet de financement de l'opération, et demande au conseil municipal de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires auprès des différents organismes

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte les présentes délibérations à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

Délibération n° DEL 23 05 02

Demande de subvention au titre du fonds vert pour la création d'une zone de débroussaillage pour la lutte contre l'incendie.

Le Maire, Monsieur Ughetto René fait part de la rencontre avec les services de l'Etat est de la mesure de protection incendie innovante que représente cette zone de débroussaillage, et demande au conseil municipal de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité

Délibération n° DEL 23 05 03 Acquisition de réserve foncière

Le Maire, Monsieur Ughetto René, propose au Conseil l'acquisition de terrains, servant de réserve foncière, pour un montant de 136 080€ hors frais de notaire. Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité

Délibération n° DEL 23 05 04 Échange de parcelle de terrain

Le Maire, Monsieur Ughetto René, propose au conseil un échange de terrain avec DUFFES Gilbert. Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 05 Échange de parcelle de terrain.

Le Maire, Monsieur Ughetto René, propose au conseil un échange de terrain avec Messieurs SOENEN VERNE, à l'issue de la transaction de réserve foncière.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 06 Régularisation comptable d'écriture de la régie d'avance du Grand Site.

Le Maire, Monsieur Ughetto René, fait part aux membres du conseil municipal de la demande de régularisation de la régie du Site par le SGC.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

Délibération n° DEL 23 05 07 Reversement de la dotation du filet de sécurité

Le Maire, Monsieur Ughetto René, expose que par un courrier du 02 novembre 2023 la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche, sollicite le reversement de l'acompte versé au titre du filet inflation fin 2022.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 08 Tarif des ordures ménagères – logements et commerces

Le Maire, Monsieur Ughetto René expose que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères figure sur l'avis d'imposition des taxes foncières de la Commune, il y a lieu de fixer cette taxe aux locataires des logements communaux.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 09 Tarif du Grand Site de France 2024

Le Maire, Monsieur Ughetto René rappelle que les différents tarifs applicables sur le Grand Site, sont synthétisés en un seul document et donne lecture des tarifs proposés au vote.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 10 Tarif du Camping – Emplacement HLL et Charges

Le Maire, Monsieur Ughetto René expose que les loyers des emplacements de mobil home n'ont pas été réévalués depuis 2020, et qu'il convient de pratiquer des prix plus en adéquation avec les tarifs appliqués sur le territoire touristique. Monsieur Ughetto René demande également au Conseil de se prononcer sur l'augmentation des charges et notamment de l'électricité

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 11 Tarif de l'aire de camping-car

Le Maire, Monsieur Ughetto René expose aux membres de conseil municipal les préconisations tarifaires 2024 communiquées par la société partenaire Camping-Car Park.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 12 Mise à disposition d'un agent en charge de la mission Dolmen par la Communauté de Commune des gorges de l'Ardèche.

Le Maire, Monsieur Ughetto René rappelle que l'agent a en charge l'inventaire et l'informatisation du fonds archéologique sous la responsabilité du conservateur

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 13 Convention avec la Communauté de Commune des gorges de l'Ardèche, mission Dolmen de la Conservatrice.

Le Maire, Monsieur Ughetto René rappelle que depuis 2022, les missions de la Cité de la Préhistoire ont évolué et concernent à présent la coordination du plan de protection et de sauvegarde des dolmens, ainsi que celle avec les services de l'Etat (service régional d'archéologie, conservation régionale des monuments historiques, unité départementale de l'architecture et du patrimoine) mais aussi la participation aux comités de pilotage et le suivi du développement des programmes de recherche sur les dolmens et leur environnement. Le mode de financement a changé également. Il ne s'agit plus d'un forfait mais d'une prestation dont le montant sera déterminé en fonction des heures effectuées et des frais annexes (frais de déplacement, restauration, ...). Un devis devra être produit et validé par la communauté de commune partenaire. Le coût de la prestation ne pourra pas excéder 5000 euros.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 14 Autorisation de versement de solde aux agents ayant cessé leur activité, des rémunérations accessoires (heures complémentaires – supplémentaires - primes) qui ne sont pas calculées sur le dernier bulletin de salaires de l'agent, le flux des salaires étant envoyé au Service Gestion Comptable en amont.

Le Maire, Monsieur Ughetto René demande au conseil municipal d'autoriser la liquidation de ces rémunérations accessoires après le départ de l'agent de la collectivité.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

Délibération n° DEL 23 05 15 Régime indemnitaire

Le Maire, Monsieur Ughetto René expose que la réglementation impose la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Initialement prévue pour les agents titulaires, la réglementation s'impose aux agents contractuels.

Après présentation des travaux menés au sein de la collectivité, et de l'exclusion des apprentis et des agents ayant moins de 6 mois de contrat dans l'année.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 16 Aliénation de chemins

Le Maire, Monsieur Ughetto René informe le conseil municipal, qu'un certain nombre de chemin ruraux ne sont plus affectés à la circulation publique et à l'usage du public et qu'il convient de procéder à leur aliénation conformément aux dispositions de l'article L161.10 du code Rural

Il demande l'autorisation au conseil municipal de lancer la procédure d'aliénation et d'établir les dossiers à soumettre à l'enquête publique.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 17 Tableau de classement de chemins communaux

Le Maire, Monsieur Ughetto René expose le que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée et approuvée par délibération n° 33-03-2014 du Conseil Municipal en date du 11 mars 2014, il donne lecture de la liste des nouvelles propositions de voies soumises au classement de la voirie communale.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 18 Loyers et reversements des budgets annexes au budget principal

Le Maire, Monsieur Ughetto René propose au Conseil Municipal de voter un loyer annuel pour l'occupation de l'espace communal et l'exploitation du Grand Site de l'Aven d'Orgnac pour exercice 2023

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 19 Décision Modificative du Budget Annexe du Site

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	72 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	72 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6332 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00 €	378.25 €	0.00 €	0.00 €
D-6333 : Participations des employeurs à la format ^o prof. Continue	0.00 €	240.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0.00 €	620.46 €	0.00 €	0.00 €
D-6336 : Autres impôts, taxes ... sur rémunérations	0.00 €	99.72 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0.00 €	46 732.74 €	0.00 €	0.00 €
D-6412 : Congés payés	0.00 €	1 342.30 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Primes et gratifications	0.00 €	50 740.09 €	0.00 €	0.00 €
D-6414 : Indemnités et avantages divers	46 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	9 543.71 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	344.22 €	0.00 €	0.00 €
D-6454 : Cotisations au Pôle emploi	0.00 €	1 221.29 €	0.00 €	0.00 €
D-6476 : Autres charges sociales diverses	0.00 €	64.17 €	0.00 €	0.00 €
D-648 : Autres charges de personnel	0.00 €	7 175.05 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	46 500.00 €	118 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	118 500.00 €	118 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 20 Régime indemnitaire -versement en décembre

Conformément à la délibération n° DEL 23 05 15 approuvant la mise en place du RIFSEEP, Le Maire, Monsieur Ughetto René demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de l'enveloppe de la rémunération accessoire versée annuellement en 2023

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE
Commune : ORGNAC-L'AVEN

Délibération n° DEL 23 05 21

Décision Modificative n°2 Commune d'Orgnac l'Aven

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-805 : Achats de matériel, équipements et travaux	7 767.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 767.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85311 : Indemnités de fonction (élus)	0.00 €	39.02 €	0.00 €	0.00 €
D-85313 : Cotisations de retraite (élus)	0.00 €	1 487.72 €	0.00 €	0.00 €
D-85314 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	0.00 €	16.53 €	0.00 €	0.00 €
D-85315 : Formation (élus)	0.00 €	4.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8563 : Service d'incendie	0.00 €	753.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	848.40 €	0.00 €	0.00 €
D-8588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	4 637.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	7 767.67 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 767.67 €	7 767.67 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 22 Décision Modificative n° 1 Budget Annexe du Camping Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	0.47 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.47 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.47 €	0.47 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 23 ONF – Projet de révision de l'aménagement de la forêt communale

Le Maire, Monsieur Ughetto René indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2019 2038 en vertu des dispositions des articles L 212-1 et L 212 -2 du code forestier.

Il présente un projet qui comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt,
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- Un programme d'actions où sont définis les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif, les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 05 24 Décision Modificative n° 1 Budget Annexe Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	945.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	945.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21532-11 : RESEAUX AVEN D'ORGNAC	945.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	945.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	945.00 €	945.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

Délibération n° DEL 23 05 25 Décision Modificative n° 2 Budget Annexe du Camping Municipal

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	1 851.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 851.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-23 : CAMPING-CAR	1 851.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 851.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 851.00 €	1 851.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur Ughetto René met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

RENE UGHETTO

Pascale THEVENIN

MAIRE

SECRETAIRE SCEANCE

